



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU

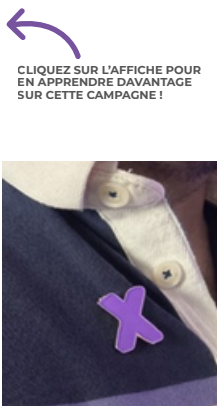
CONTENU DE CE NUMÉRO:

- NLQ SANS CONTRAT
- X MAUVE
- CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027 SECTEUR JEUNES
- BALADO PROF, MA FIERTÉ! - ENSEIGNER EN ADAPTATION SCOLAIRE
- LISTES (ANCIENNETÉ, PRIORITÉ ET STATUT PARTICULIER)
- AGENDA 2026-2027
- FONDS FTQ - CAMPAGNE BLITZ 2025-2026

X mauve

Le Syndicat de Champlain a récemment lancé une campagne intitulée *Mettons un X sur la violence en milieu scolaire*. Le SEBR a accepté leur invitation, adressée à l'ensemble des syndicats de la Montérégie, à se joindre à cette initiative.

Des affiches ainsi que des épinglettes (le X mauve) seront distribuées à tout le personnel enseignant, dans vos écoles et centres, dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation à l'école, qui débutera le 23 mars 2026. Nous espérons que vous porterez fièrement l'épinglette tout au long de cette semaine.



CLIQUEZ SUR L'AFFICHE POUR EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR CETTE CAMPAGNE!

NLQ sans contrat

Jours d'absence payés
(pour le personnel enseignant non légalement qualifié)

Si le travailleur est au service de son employeur depuis au moins 3 mois, les 2 premières journées pour lesquelles il s'absente pour l'un ou l'autre des motifs suivants sont payées :

- maladie ou accident non lié au travail
- obligations familiales liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint ou sa conjointe
- obligations familiales à titre de proche aidant auprès d'un membre de la famille ou d'une autre personne dont l'état de santé l'exige
- don d'organes ou de tissus
- violence conjugale ou à caractère sexuel ou un acte criminel

Source CNESST

Décès et funérailles
(pour le personnel enseignant non légalement qualifié)

La Loi sur les normes du travail prévoit qu'un travailleur peut s'absenter du travail pendant 5 jours, dont 2 avec salaire, lors du décès ou de la préparation des funérailles de :

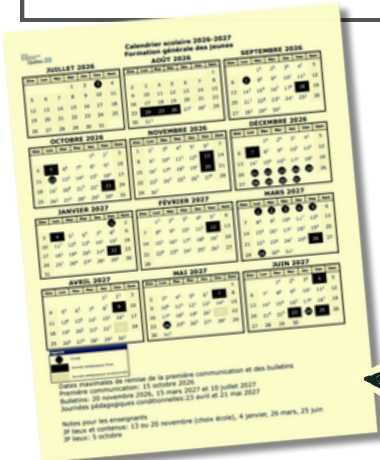
- son conjoint ou sa conjointe
- son enfant (si l'enfant est mineur, la durée de l'absence peut aller jusqu'à 104 semaines sans salaire)
- l'enfant de son conjoint ou sa conjointe
- l'un de ses parents
- son frère ou sa sœur

Le salaire que l'employeur doit lui verser pour les 2 journées d'absence payées équivaut à ce qu'il aurait gagné s'il avait travaillé. Les 3 autres jours d'absence sont sans salaire, donc aux frais du travailleur.

La Loi prévoit aussi qu'une travailleuse ou un travailleur peut s'absenter du travail une journée sans salaire lors du décès ou des funérailles :

- de son gendre ou de sa belle-fille
- d'un de ses grands-parents
- d'un de ses petits-enfants
- d'un de ses beaux-parents (père, mère ou l'un des parents de son conjoint ou sa conjointe)
- de son beau-frère ou de sa belle-sœur (frère ou sœur de son conjoint ou sa conjointe)

La travailleuse ou le travailleur qui s'absente à cause d'un décès doit aviser son employeur le plus rapidement possible.



LE CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027 SECTEUR JEUNES EST DISPONIBLE. CLIQUEZ SUR L'IMAGE CI-CONTRE POUR LE CONSULTER.



BALADO PROF, MA FIERTÉ! - ENSEIGNER EN ADAPTATION SCOLAIRE
CLIQUEZ SUR LE LIEN CI-DESSOUS POUR VISIONNER L'ÉPISODE.

[ACCÉDER AU BALADO](#)



LISTES (ANCIENNETÉ, PRIORITÉ ET STATUT PARTICULIER)
LES DIFFÉRENTES LISTES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES DANS L'INTRANET DES SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES. NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR LES CONSULTER ET DE NOUS INFORMER DE TOUTE ERREUR **AVANT LE 27 FÉVRIER 2026**. UNE PROCÉDURE D'ACCÈS À L'INTRANET SE RETROUVE DANS LE COURRIEL ENVOYÉ EN DÉBUT DE SEMAINE.



CAMPAGNE BLITZ 2025-2026 DU FONDS FTQ

École / Centre	Dates	Heures	Responsable locale
CFP	20 février 2026	9 h 30 à 15 h 30	Claudine Jutras
Laplume	20 février 2026	9 h 30 à 15 h	Marianne Petitclerc
Au Petit Bois	27 février 2026	9 h 30 à 15 h	Claudine Jutras
Saint-Gabriel-Lalemant	13 mars 2026	9 h 30 à 15 h	Claudine Jutras
Saint-Roch	13 mars 2026	9 h 30 à 15 h	Marianne Petitclerc
St-Jean-Bosco	19 mars 2026	9 h 30 à 15 h	Marianne Petitclerc
Monseigneur-Prince	20 mars 2026	9 h 30 à 12 h	Claudine Jutras
Pierre-de-St-Ours	20 mars 2026	12 h 10 à 15 h	Claudine Jutras
Bureau SEBR et Zoom	23 mars 2026	9 h à 15 h	Marianne Petitclerc

CES JOURNÉES SONT ANNULÉES
LES DATES DE REPRISE VOUS
SERONT COMMUNIQUÉES
ULTÉRIEUREMENT

BON WEEK-END !

Lisette Trépanier

LISETTE TRÉPANIÉ, PRÉSIDENTE
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU BAS-RICHELIEU